

# VENTE EURO CLASSIC - PLOURIN

4 JUILLET 2008

(ADMISSION DES ANIMAUX A PARTIR DU 2 JUILLET 2008)

## CERTIFICAT SANITAIRE BOVIN

- ⇒ A établir dans les 7 jours précédant la date d'ouverture de la manifestation,  
⇒ A remettre par l'exposant aux personnes habilitées réalisant le contrôle à l'arrivée des animaux

### Exploitation d'origine et animaux présentés

N° EDE du cheptel :

Dénomination de l'exploitation : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code postal : ..... N° tél : ...../...../...../.....

Vétérinaire sanitaire ; Nom ..... Commune .....

Nombre d'animaux présentés :

	N° national d'identification	Race	Sexe
1			
2			
3			
4			
5			

### Certification sanitaire

Les animaux visés par le présent certificat :

#### I. - Proviennent d'une exploitation :

- A. Ne faisant pas l'objet de mesures de restriction de circulation,
- B. Dont le cheptel bovin :
  1. Est indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie légalement contagieuse de l'espèce,
  2. Est reconnu "officiellement indemne" de tuberculose bovine par les Services Vétérinaires;
  3. Est reconnu "officiellement indemne" de brucellose, par les Services Vétérinaires;
  4. Est reconnu "officiellement indemne" de leucose bovine enzootique par les Services Vétérinaires;
  5. Qui n'est pas placé en limitation de mouvement pour des raisons d'identification
  6. Qui ne présente pas de risque sanitaire particulier vis à vis de la brucellose ou de la tuberculose
  7. Sous appellation ACERSA A (indemne) en IBR,
  8. Sous appellation ACERSA qualifiante en hypodermose (varron).

#### II. - Remplissent eux-mêmes les conditions suivantes :

- A. Etre identifiés individuellement (marques auriculaires avec N° IPG);
- B. Ne présenter aucun signe de maladie;
- C. Ne pas être porteurs de lésions d'hypodermose (varron);
- D. En ce qui concerne la BVD, apportent la preuve que les animaux ne sont pas IPI, c'est à dire :
  1. - soit présenter :
    - un résultat négatif à une analyse virologique individuelle, sur sang ou sur lait, en antigénémie ELISA ou culture cellulaire. Les animaux âgés de moins de 6 mois doivent avoir obtenu simultanément un résultat négatif à une analyse sérologique individuelle ELISA P80.
    - **OU** un résultat négatif à une analyse PCR individuelle sur prélèvement de sang ou de lait, ou à une analyse PCR de mélange sur sang (joindre copie du résultat).
    - **OU** un résultat positif à une analyse sérologique individuelle ELISA P80 effectuée à un âge supérieur ou égal à 6 mois, sur sang ou sur lait (joindre copie du résultat).
  2. – soit être attestés non-IPI par le Groupement de Défense Sanitaire,

- E. En ce qui concerne la paratuberculose, apportent l'une des garanties suivantes :
1. Soit proviennent d'un élevage sous appellation ACERSA.,
  2. Soit proviennent d'un élevage dans lequel aucun cas de paratuberculose ou de bovin atteint de diarrhée incurable n'a été repéré, réformé ou euthanasié depuis au moins 3 ans
  3. Soit présentent un résultat individuel négatif à une recherche de paratuberculose par PCR datant de moins de 3 mois (joindre copie du résultat),
- F. Concernant la fièvre catarrhale ovine, les animaux :
1. présentent l'une des garanties suivantes :
    - les animaux ont été soumis dans les 7 jours précédant l'arrivée à la manifestation à un test virologique avec résultat négatif après une désinsectisation de 14 jours au moins ou à un test sérologique avec résultat négatif après une désinsectisation de 28 jours, (joindre copie du résultat) .
    - **OU** les animaux ont fait l'objet d'une vaccination contre le ou les sérotypes présent(s) dans la zone de l'élevage d'origine et pour laquelle l'immunité est instaurée (seconde injection de primo-vaccination réalisée plus de 21 jours avant le mouvement) ;
  2. ont été individuellement désinsectisés avant leur départ pour la manifestation.
- G. Concernant la néosporose, présentent un résultat individuel négatif à une recherche par sérologie datant de moins de 3 mois (joindre copie du résultat).
- H. Être accompagnés, d'une analyse IBR Elisa négative dans les 30 jours au plus précédent la manifestation pour les bovins issus d'un cheptel sous appellation A provenant d'un département dont le pourcentage de cheptels sous appellation est inférieur ou égal à 90 % (soient tous les départements français à l'exception des départements 22, 25, 29, 35, 56 et 72 selon statistique ACERSA en date du 01/01/2007. Pour les bovins issus d'un cheptel sous appellation A provenant des départements 22, 25, 29, 35, 56 et 72 l'analyse individuelle n'est pas nécessaire).

Les bovins doivent circuler entre leur exploitation et le lieu de la manifestation accompagnés du certificat sanitaire, du passeport et de l'attestation sanitaire (ASDA). Si aucune transaction commerciale n'est prévue, cette attestation n'est ni datée, ni signée. **Ce présent certificat est validé par le D.D.S.V.**

Vu le \_\_\_\_\_

**Le directeur départemental  
des services vétérinaires**

(Signature – Cachet)

**Le vétérinaire sanitaire** certifie que les animaux visés par le présent certificat remplissent les conditions énoncées aux points II A, B, C, D1, E2, E3, F1, G ci dessus

Vu le \_\_\_\_\_  
(Signature - Cachet)

**Le Groupement de Défense Sanitaire** atteste que les animaux de la liste précédente remplissent les conditions énoncées aux points I B 7, 8, II D2, E1, H ci dessus

Vu le \_\_\_\_\_  
(Signature – Cachet)

### → Désinsectisation des animaux

Je soussigné, M. ...., éleveur présentant les animaux dont les signalements sont mentionnés dans le certificat joint, certifie avoir procédé à la désinsectisation des animaux mentionnés dans le certificat avant leur départ pour la manifestation avec le produit ..... le .....(date) à ..... (heure)

Fait à ..... , le : .... /.... /....

**Signature de l'éleveur**

### → Désinsectisation et désinfection des moyens de transport

Je soussigné, M. ...., transporteur des animaux dont les signalements sont mentionnés dans le certificat joint, certifie avoir procédé à la désinfection et à la désinsectisation des moyens de transport ..... (N° d'immatriculation) avant leur départ pour la manifestation avec le produit ..... le .....(date) à ..... (heure).

Fait à ..... , le : .... /.... /....

**Signature du transporteur**